

## COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 2 juin 2022

L'an 2022, le 2 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. Fabien SANSOIT, Maire, Mmes Marie-Agnès CORDILLOT, Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, Alexandra TAUPIN, MM. Pascal BERTIN, Nicolas BOITEUX, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, M. Alexandre SAINT-JOST, M. Baptiste TAUPIN

**Absent excusé ayant donné pouvoir :** M. Nicolas BOITEUX → M. Yves PETRE

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine SAUVAT

### Approbation du procès-verbal du 13 avril 2022

#### I – Point sur les travaux

- **Travaux d'assainissement :** sur la place, les travaux progressent normalement et vite. Il n'y a pas eu de nécessité de passer chez les riverains dans le bas du bourg.
  - Le **chemin qui mène à la plateforme** est abîmé, l'entreprise Guinot doit reprendre la route.
  - Faire une **dalle pour le puits** devant l'ancienne poste.
  - **Mur de soutènement de l'école maternelle** à reprendre.
  - **Financement des travaux de restauration de l'église :**
    - DETR de 30 %
    - par la communauté de commune : prise en charge de 10 % du montant des travaux + 10 % (plafonnés à 20 000€) avec le "contrat cadre"
    - fondation du patrimoine et subvention régionale : association à créer pour la collecte avec une première assemblée générale début juillet
    - fondation pour la sauvegarde de l'art français (en attente)
- Le conseil municipal donne son accord pour que l'architecte dépose le certificat CUB et la déclaration préalable de travaux.
- **Entretien des voies communales :** en cours par les agents communaux et l'entreprise Lallemand (augmentation des tarifs de 20%)
  - **Matériel :** devis demandés pour des pièces pour le broyeur

#### II – Décisions modificatives

- Changement du chauffe-eau de la maternelle : virement de 674 € de l'opération "travaux de voirie" vers l'opération "travaux bâtiments".
  - Mobilier armoire forte : virement de 400€ de l'opération "travaux de voirie" vers l'opération "mobilier".
  - Achat de deux parts pour l'abattoir de Corbigny : virement de 1000€ de la section de fonctionnement (dépenses imprévues) à la section d'investissement (titres immobilisés -droits de propriété)
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,** donne son accord pour prendre ces décisions modificatives.

#### III- Demande de subvention " Terrain de sport"

L'ANS (Agence Nationale du sport) accompagne les collectivités dans la création de terrains de sport (à voir pour 2023). Commencer à solliciter des constructeurs pour des devis. Réflexion sur la demande de DETR (ne pas dépasser 80 % d'aides).

#### IV- Fourneau pour la cantine

La commune pourrait bénéficier de 3000 € de subvention pour l'achat d'un four pour la cantine par le PNM dans le cadre de l'opération "Labo des cantines". **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord** et demande à M.le Maire de signer les documents afférents à cette opération.

Des devis seront demandés pour l'installation électrique.

#### V – Mutuelle des agents-participation de la commune

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,** décide de prendre en charge une partie de la mutuelle des agents, choisies parmi des mutuelles labellisées, à hauteur de 15 € par mois et par agent.

## **VI – ONF- Section de bois de Doussas- Éclaircissement des parcelles 14 à 18 au profit des affouagistes**

M. Rousselet marquera les arbres qui sont à éclaircir et en tiendra informés les affouagistes.

## **VII – Publicité des actes**

L'ordonnance et le décret du 7 octobre énoncent de nouvelles règles en ce qui concerne la publicité des actes des collectivités territoriales. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**, décide de la publicité des actes adoptés par la commune par voie d'affichage à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

## **VIII – Questions diverses**

- **DCE : le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**, choisi de demander la DCE sur une année soit 9600€ pour 2022 , afin de financer l'installation d'une pompe à chaleur dans le logement de l'ancienne poste.
- **Location de la salle des fêtes :**
  - en raison des travaux autour de la salle des fêtes entre le 1<sup>er</sup> et le 30 juin, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**, fixe le tarif de location "hors commune" au tarif "commune" pendant cette période.
  - dans le cadre des journées EPJ organisées par le diocèse à l'Établissement St Léonard à Corbigny du 11 au 15 juillet, **le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité**, fixe le tarif de location de la cuisine, pour la semaine, à 200 €.
- **Installation de la fibre :** prendre rendez-vous pour envisager des solutions au niveau du pont, route de Gibon, communale 5.
- **Elections législatives des 12 et 19 juin :** établissement du tableau des permanences des conseillers.
- **Nièvre Regain / Service d'Orientation et d'Accompagnement Territorial :** quelques membres de la commission communication et lien social rencontreront Mme DEBARD, travailleur social, qui leur présentera ce service, dispositif s'adressant particulièrement aux femmes victimes de violence, afin d'envisager un éventuel partenariat.
- **Problème de sécurité rue de la croix de Nandou :** M. Roy signale les problèmes récurrents d'insécurité liés à la vitesse excessive des véhicules à l'entrée du bourg. Une recherche de solution avec le département est envisagée. M. Brellier de la DDT et la gendarmerie seront contactés.
- **Projet d'antenne :** M.Taupin demande à M.le Maire où en est le projet d'installation d'une antenne relais sur notre commune. La mairie n'est pas au courant de l'avancée du projet.
- **Poteau à Vellerot :** M.Saint-Jost signale un poteau dangereux sur la route.
- **Cloches de l'église :** remettre la sonnerie habituelle.
- **Puits à Doussas :** M. Pêtre signale un problème de fuite d'eau chez un habitant de Doussas, qui demande à rejeter l'eau dans un puits à proximité. M. le maire se renseignera sur les règles dans ce domaine.

### **Dates à venir :**

- Spectacle de danse avec le CLAS : le 14 juin à 17 h30
- 14 juillet : accueil des nouveaux arrivants à 20 h 30
- Marchés des services dans le cadre de l'opération "Petits villages du futur": les 22 juin, 29 juillet, 16 septembre
- Fête des familles avec le centre social : le 29 juillet
- Prochain Conseil Municipal : mardi 6 septembre à 20 h00

**La séance est levée à 23h25**